

# PROJET D'ÉVALUATION DU LGT BAIMBRIDGE

## 1 Préambule

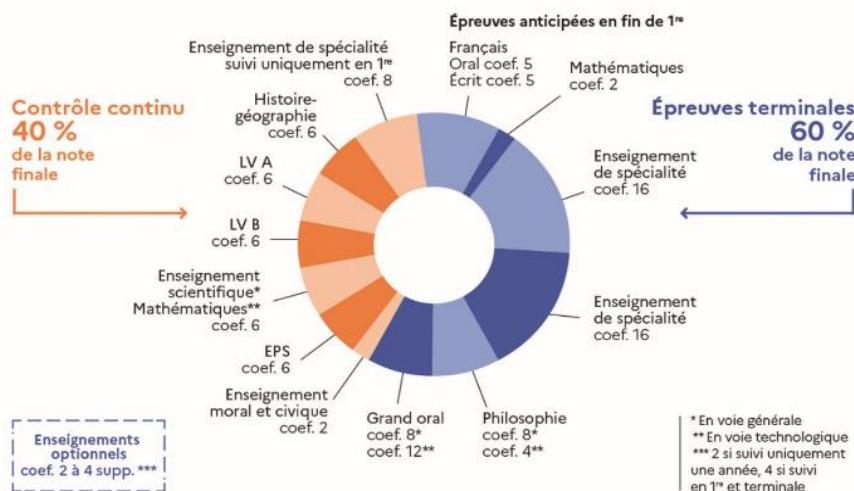
**L'évaluation est au cœur du processus d'apprentissage** et la certification délivrée par le baccalauréat - *porte d'accès à l'enseignement supérieur*- va valider ou sanctionner la fin des études secondaires.

Depuis 2021 la réforme du baccalauréat accorde une part importante au contrôle continu dès la classe de Première. Elle induit la construction d'une **nouvelle culture commune de l'évaluation s'appuyant sur la capacité à concevoir les évaluations comme un outil de pilotage pédagogique au service des apprentissages**.

Le projet d'évaluation de l'établissement est le fruit d'une concertation intra-disciplinaire et interdisciplinaire. Il s'inscrit dans le respect des préconisations de la note de service du 28 juillet 2021 ainsi que de celles de la note de service du 25 août 2025 et des recommandations formulées par les différents corps d'inspection<sup>1</sup>.

**Les principes** qui prévalent sont : **l'équité, la diversité des modes d'évaluation, la justesse, la transparence.**

## 2 La répartition de la note finale au baccalauréat



## 3 Les cas de figures du contrôle continu

- Concernant les trois spécialités choisies en classe de Première générale et technologique : la spécialité qui n'est plus suivie en classe de Terminale est évaluée tout au long de l'année par la moyenne des 3 trimestres.
- Les deux autres enseignements de spécialité suivies en terminale sont évalués en **épreuves finales** (hors contrôle continu).
- Concernant les disciplines du tronc commun en classes de Première et de Terminale : elles sont évaluées tout au long des deux années par la moyenne des 6 trimestres.

<sup>1</sup> " Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 " (note de service du 28.07.2021)<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm> - le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021-<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm><https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

## 4 Les types d'évaluation

- **L'évaluation diagnostique** au début des apprentissages permet de connaître le degré de maîtrise des connaissances et des compétences. Ce type d'évaluation peut prendre la forme d'une auto-évaluation par l'élève. Ce type d'évaluation ne compte pas dans la moyenne.
- **L'évaluation formative** en cours d'apprentissage, s'appuie sur les référentiels de compétences - notamment celles du Livret Scolaire (LSL) - et les programmes officiels tout en proposant des pistes de progression.
- **L'évaluation sommative** permet d'attester, au terme d'un apprentissage, d'un niveau de maîtrise des acquis. Elle peut prendre une part plus importante dans la certification qu'une évaluation formative.

Ces différents formats d'évaluation font l'objet de concertations entre les collègues par discipline :

- ✓ Séances de travail collectives régulières
- ✓ Mutualisation de ressources et d'activités
- ✓ Échanges de pratiques (par exemple, échanges d'évaluations)
- ✓ Harmonisation entre collègues des formes d'évaluation (contrôles de connaissances et de savoir-faire ou apprentissage de type-bac).

Chaque discipline adapte les modalités d'évaluation certificative à son référentiel de compétences<sup>2</sup> et au guide de l'évaluation issu de la note de service du 28 juillet 2021<sup>3</sup>.

Afin de répondre aux besoins pédagogiques et de favoriser la progression des élèves, les évaluations formatives et sommatives seront proposées à l'écrit comme à l'oral. Elles pourront se présenter sous différents formats : exposés individuels ou en groupe, interrogations flash pour vérifier les acquis immédiats, devoirs surveillés pour évaluer les compétences sur la durée, projets de fin de période, devoirs type bac pour préparer aux épreuves nationales, devoirs courts ou minitests pour un suivi régulier, devoirs maison encadrés, activités pratiques ainsi que des contrôles ciblés sur une partie spécifique du programme...

## 5 La constitution de la moyenne

### 5.1 La représentativité de la moyenne

Elle doit avoir du sens pour l'élève, le professeur et l'établissement.

- **La moyenne reflète la progression** des apprentissages au regard des compétences visées et des savoirs à acquérir.
- **Elle est représentative** avec au moins 3 évaluations trimestrielles, écrites et/ou orales, qui peuvent être de différents types et coefficients. Elles évaluent des compétences ciblées et portent sur les différentes parties du programme. Des sujets communs sont élaborés par l'équipe et les sujets de la banque nationale (BNS) peuvent être utilisés.

### 5.2 Les pondérations

Les évaluations seront différencierées selon leur objectif. Les **évaluations diagnostiques** auront un **coefficent 0** et serviront uniquement à identifier les acquis de départ. Les **évaluations formatives**, utilisées pour accompagner la progression des élèves, compteront avec un **coefficent intermédiaire**. Enfin, les **évaluations sommatives ou périodiques** disposeront d'un **coefficent fort**, car elles mesureront les compétences et connaissances finales attendues.

Le poids global des évaluations formatives dans la moyenne ne doit pas excéder celui des évaluations sommatives.

<sup>2</sup> <https://eduscol.education.fr/732/livret-scolaire-du-lycee-pour-la-voie-generale-et-pour-les-series-technologiques-partir-de-la-session-2021>

<sup>3</sup> <https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation> - Ce guide de l'évaluation s'inscrit dans le prolongement et en complément de la note de service "Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022" du 28 juillet 2021 publiée au B.O. du 29 juillet 2021.

## **6 Les cas particuliers et remédiations**

### **6.1 Cas d'absences**

- Toute absence est soumise à justification.
- En cas d'absence lors d'une évaluation, l'élève est évalué à son retour.
- En cas d'accumulation d'absences, la représentativité de la moyenne peut être remise en question.

### **6.2 Evaluations de rattrapage**

Si la moyenne périodique d'un élève n'est pas représentative, une évaluation de rattrapage doit être organisée par l'enseignant.

### **6.3. Evaluations de remplacement**

Si la moyenne annuelle reste non représentative, l'élève est convoqué par le chef d'établissement pour une épreuve sur le programme annuel dont la note est saisie dans Cyclades et la mention « EA » portée dans le LSL.

### **6.4 La note « zéro »**

- Devoir écrit ou oral non remis/présenté sans justification
- Copie blanche rendue
- Evaluation dont le contenu ne mérite aucun point
- Evaluation entachée d'une fraude avérée
- Absence injustifiée à l'évaluation de remplacement
- Absence répétée justifiée ou non aux évaluations de remplacement, empêchant l'attribution d'une note avant la fin de l'année scolaire.

### **6.5. Aménagements pour les candidats à besoins éducatifs particuliers :**

Selon les principes de l'école inclusive et de la différenciation pédagogique, des adaptations spécifiques sont envisageables conformément à la situation de chaque élève concerné.

### **6.6. Gestion des situations de fraude**

Compte tenu de l'importance du contrôle continu, toute fraude sera systématiquement sanctionnée.

## **7 La communication du plan d'évaluation**

Le plan d'évaluation est présenté aux élèves par le professeur principal, aux familles lors et mis à disposition sur le site de l'établissement. Il est transmis aux nouveaux enseignants.

### **8 La prise en compte de l'utilisation de l'IA :**

L'usage de l'intelligence artificielle est autorisé uniquement sous la supervision ou avec l'accord explicite du professeur. Toute utilisation doit être transparente et respecter les consignes données afin de garantir un travail personnel et conforme aux attentes pédagogiques.

# ANNEXE

NB : Les évaluations diagnostiques ne sont pas comptées dans la moyenne (coefficients 0).

La moyenne de l'enseignement scientifique comptabilisera les notes de SVT et physiques-chimie (sous matières). Il en sera de même pour la spécialité HLP qui comptabilisera les notes de français et philosophie (sous matières).

Les enseignements de spécialité rattachés aux disciplines sont évalués dans les mêmes conditions.

<b>DISCIPLINE</b>	<b>TYPE D'EVALUATION</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>FRANÇAIS (HLP)</b>	Évaluations formatives	1	
	Évaluations sommatives	2	
<b>MATHEMATIQUES</b>	Évaluations formatives	0.5 à 1	
	Évaluations sommatives	2 ou 3	
<b>HISTOIRE GEOGRAPHIE EMC HGGSP</b>	Évaluations formatives	0 à 1	
	Évaluations sommatives	2 à 4	
<b>SES</b>	Évaluations formatives	0 à 1,5	
	Évaluations sommatives	1,5 à 2	
<b>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE</b>	Évaluations formatives	1 ou 2	
	Évaluations sommatives	3	
<b>PHYSIQUES CHIMIE</b>	Évaluations formatives	0.5 à 2	
	Évaluations sommatives	2 à 4	
<b>ECO GESTION</b>	Évaluations formatives	0 à 1	
	Évaluations sommatives	3 à 5	
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	Évaluations formatives	1 à 2	
	Évaluations sommatives	3	
<b>EDUCATION MUSICALE</b>	Évaluations formatives	1	
	Évaluations sommatives	2	
<b>ESPAGNOL</b>	Évaluations formatives	0 à 1.5	
	Évaluations sommatives	1.5 à 2	
<b>ANGLAIS</b>	Évaluations formatives	0.5 à 2	
	Évaluations sommatives	3 à 5	
<b>ALLEMAND</b>	Évaluations formatives	0.5 à 2	
	Évaluations sommatives	2 à 3	
<b>CREOLE</b>	Évaluations formatives	0.5 à 1	
	Évaluations sommatives	3	
<b>NSI</b>	Évaluations formatives	0.5 à 1	
	Évaluations sommatives	2	
<b>SI</b>	Évaluations formatives	1	
	Évaluations sommatives	2	
<b>GREC</b>	Évaluations formatives	1	
	Évaluations sommatives	2 à 3	
<b>PHILOSOPHIE (HLP)</b>	Évaluations formatives	0 à 2	
	Évaluations sommatives	1 à 4	
<b>Enseignements optionnels</b>	Évaluations formatives	0.5	
	Évaluations sommatives	1	
<b>EPS</b>	<b>Notes de CCF 1 CCF par trimestre</b>		3 épreuves conformément à l'arrêté du 21/12/2011 modifié